

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 50 c
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 Mars 1883.

LE LENDEMAIN DE L'ANNIVERSAIRE

Si la poudre de salpêtre n'a point parlé pour l'anniversaire du 18 mars, la poudre d'escampette en revanche a largement fait son office. Il n'y a pas deux cents députés à leurs bancs. Quant aux sénateurs, point ils ne siègent. Ces matamores qui ne voulaient pas se proroger samedi pour « couvrir le gouvernement de leur autorité et de leur prestige » en cas d'émeute, nous ont tout l'air d'avoir mené la sarabande du sauve-qui-peut, et dès samedi soir d'avoir fait usage de leur permis de circulation avec un touchant ensemble.

Si le gouvernement eût eu besoin de couverture, nous est avis qu'il eût trouvé la couverture parlementaire misérablement dépe-
 naille.

Dans les couloirs, beaucoup de bavardages et de gorges chaudes sur le « ridicule affolement » des Ferrychons et le luxe de précautions prises par Ferry, Waldeck et Comagny. Il est constant en effet que non-seulement toutes les troupes de Seine et Seine-et-Oise avaient été consignées et se trouvaient prêtes à marcher, gibernes garnies, mais que l'on avait préparé à Versailles l'hôtel de la présidence et plusieurs appartements du palais, et qu'une voiture à quatre chevaux, postillon en selle, est restée attelée toute la journée dans une maison particulière de la rue de l'Élysée pour emmener à la première alerte Grévy aîné et sa famille. Un escadron de la garde républicaine était au piquet dans le jardin. On n'est pas plus rassuré.

Mais il est probable que tout se bornera au Parlement à des gorges chaudes et à des mots plus ou moins spirituels et à des plaisanteries qui d'ailleurs font long feu, car si calme qu'a été le 18 mars, si arrogant que se montrent — le lendemain — tous les

lièvres parlementaires et ministériels, on sent parfaitement que le rire est forcé et que l'arrogance est toute prête à se transformer à nouveau en panique.

On n'a pas oublié l'avertissement assez typique d'ailleurs donné, au meeting Rivoli, par le citoyen conseiller municipal Joffrin : « Il y a ici, je le sais bien, plus d'agents de police que de vrais républicains, a-t-il dit ; mais je ne fais nulle difficulté de déclarer devant ces agents que nous ne sommes pas encore suffisamment prêts pour ce que nous voulons faire. Il n'y a et il n'y aura rien aujourd'hui, parce que nous ne voulons pas d'émeute, mais une révolution ; et soyez tranquille, a-t-il ajouté, vous ne serez pas prévenu du jour où elle éclatera et vos cartouches et vos casse-têtes ne l'entraveront pas plus qu'une digue de sable n'entraverait un torrent. »

Ce petit discours a son prix.

Quant à nous, si nous ne connaissions le caractère éminemment domestique de cette Chambre, nous nous étonnerions qu'au lieu de plaisanter et de jacasser comme des moineaux piaillards, messieurs les députés de l'extrême gauche n'aient point posé une petite question à M. Ferry au sujet de cette panique que son « luxe de précautions » a jeté dans la population. De deux choses l'une, en effet : ou M. Ferry savait qu'il n'y aurait rien, et alors il s'est moqué du public et l'état de siège du 18 est une honteuse mystification ; ou, en dépit des millions, nous pourrions dire des milliards qu'absorbent la police et les fonds secrets, le gouvernement ne sait rien de ce qui se passe sous ses propres yeux. Il sème l'épouvante quand il n'y a rien à craindre et demain il se montrera rassuré au moment où le coup de dynamite éclatera : et dans ce cas, il vote impudemment l'argent des contribuables. Nous eussions été bien aises d'entendre la réponse de M. Ferry à cette petite question.

Les Chambres sont entrées en vacances à partir d'hier ; mais le congé va être un peu rogné. On reviendra le 19 avril. Le gouvernement veut en effet fixer au mois de juillet les élections des Conseils généraux, et

comme les députés et les sénateurs ne permettront pas qu'on fasse les élections sans eux, il faudra interrompre de très-bonne heure la session prochaine.

On ne reviendra pas évidemment pour août, mois de vacances des enfants, ni pour septembre, mois de la chasse. Il y a donc tout lieu de croire que le budget sera, cette fois encore, ajourné et bâclé dans une session de fin d'année.

L'exception est devenue la règle.

M. de Baudry-d'Asson est venu proposer à la Chambre l'ouverture d'un crédit de deux millions destinés à venir en aide aux victimes de la terrible crise industrielle provoquée par les crimes et les sottises de la République.

Là-dessus, M. Jules Ferry a poussé les hauts cris. Comment ! tandis que lui, Ferry, fait bonne chère, des ouvriers s'avisent de crier famine. En vérité, c'est indécemment ! On a parlé d'une crise ; où donc est-elle cette crise ? M. Ferry ne touche-t-il pas ses appointements ministériels ? Peut-être l'industrie du mobilier est-elle un peu en souffrance ; on verra à lui commander quelques meubles pour l'Hôtel-de-Ville et l'hôtel des Postes ; c'est là tout ce que le gouvernement peut faire pour elle. Quant à l'industrie du bâtiment, elle se porte à merveille ; et en ce qui concerne la crise des loyers, le gouvernement se propose d'y apporter remède à la rentrée des Chambres.

Bref, à part quelques petites misères dont il ne faut pas trop s'occuper, la situation des ouvriers parisiens est excellente ; pour un peu, M. Jules Ferry donnerait sa démission de ministre et de député et prendrait la blouse du travailleur.

Après une vigoureuse réponse de M. de Baudry-d'Asson, les bourgeois de la gauche se sont empressés de refuser à la proposition du député vendéen le bénéfice de la déclaration d'urgence. Donner de l'argent aux malheureux sans travail, allons donc ! Le plomb des fusils Gras et l'acier des baïonnettes doivent suffire.

Chronique générale.

La prorogation des Chambres a pris le gouvernement au dépourvu.

On nous assure, en effet, que le garde des sceaux se proposait de déposer hier une demande en autorisation de poursuites contre une haute notabilité sénatoriale.

Cette demande sera déposée le 19 avril.

Les officieux disent que les émeutes sont évanouies.

Le gouvernement est moins rassuré, et des ordres ont été donnés pour que la moitié des troupes soit consignée tous les jours et sous les armes, jusqu'à nouvel ordre.

La Chambre vient d'adopter, avec les modifications introduites par le Sénat, le projet de loi portant augmentation des fonds de subvention et d'avance mis à la disposition de la caisse des écoles.

La loi augmente de 40 millions le fonds de 110 millions affecté aux écoles primaires.

En outre, il accorde au ministre de l'instruction publique, en sus des crédits accordés par la loi de finances et par des lois spéciales, un crédit extraordinaire de 13 millions 333,333 francs pour complément de subvention à la caisse des lycées, collèges et écoles.

De plus en plus gratuit l'enseignement laïque.

Un ordre formel de la place de Paris vient d'interdire, de la manière la plus rigoureuse, l'accès des civils, sous quelque prétexte que ce puisse être, dans l'intérieur des casernes. Cet ordre a été lu au rapport dans tous les régiments de la garnison de Paris.

On vient de renvoyer la moitié des ouvriers civils du parc d'artillerie de Châteaurox ; et afin qu'ils ne jalourent pas trop le

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

XV

Quand les deux représentants de l'Italie eurent quitté le grand salon de la villa Médici, Marius demeura tout pantois devant la belle Vénitienne.

Lætzia ne semblait ni plus troublée ni plus émue qu'elle ne l'avait été pendant tout le cours de cette scène bizarre. Cependant, au moment où ils s'arrêtèrent sur Marius, ses yeux semblèrent perdre un peu de leur audace hautaine, ses joues se colorèrent, et, d'une voix qui s'était sensiblement adoucie, elle dit à Marius :

— Commencez-vous à comprendre, monsieur, pourquoi, lorsque vous êtes venu pour la première fois dans notre pauvre maison d'Antibes, j'ai commencé par repousser avec tant d'énergie le secours que vous nous apportiez ?

— Non, mademoiselle, je vous avoue que je ne comprends pas encore, dit Marius.

— Ah ! vous ne devinez pas ? dit Lætzia subitement interdite.

La belle Vénitienne demeura rêveuse.

Quant à Marius, il était de plus en plus embarrassé de son personnage.

— Mademoiselle... dit-il en saluant.

Et le jeune docteur s'arrêta court, ne trouvant pas un mot qui pût le sortir de cette impasse.

Cependant la situation, en se prolongeant, pouvait devenir difficile. Ce n'était pas que la merveilleuse beauté de Lætzia fit la moindre impression sur Marius. Non, la douce image de la Rose d'Antibes apparaissait en ce moment au docteur dans tout son rayonnement, et pour rien au monde il n'eût voulu laisser croire qu'elle avait été éclipsée, même un instant, par celle de l'altière Vénitienne. Aussi cherchait-il quelque phrase polie qui pût le dégager vis-à-vis de Lætzia. Mais Marius ne trouvait rien.

Heureusement, le vieil Anafesto vint à son aide.

— Monsieur, dit-il à Marius, j'ai quelque chose à ajouter à ce que vient de vous dire ma chère petite Lætzia.

— Je vous écoute.

— L'homme qui a été distingué par elle ne doit pas demeurer dans la foule ; cette alliance lui donne droit à tous les honneurs. Je ne doute pas un seul instant que nous n'obtenions de S. M. le roi des Deux-Siciles l'autorisation de vous transmettre mon titre avec une charge à la cour.

Lætzia s'était assise sur un canapé, en face de Marius, entre son père et sa mère. Elle accueillit

par un mouvement de tête approbatif les paroles de son aïeul. Marius pensa sans doute alors qu'il était temps d'intervenir ; car, après avoir salué profondément le descendant des anciens doges, il lui dit :

— Votre offre ne saurait que m'honorer et je vous en remercie ; mais permettez-moi de vous faire observer que jusqu'ici j'ai eu le nom de mon père qui m'a suffi, si humble qu'il soit, et j'espère que Dieu me fera la grâce de ne pas me contraindre à en porter jamais un autre.

— Quoi, vous refusez la transmission de mon titre ?

— Je la refuse.

— Mais le mari de Lætzia ne peut ne pas être noble.

— Monsieur, continua Marius avec autant de fermeté que de courtoisie, je ne suis pas le mari de la signora.

— Pas encore.

— Et permettez-moi d'ajouter que je ne le serai jamais !

Marius avait prononcé ces derniers mots presque à voix basse en se tournant à demi vers le canapé sur lequel était assise la jeune Vénitienne.

Lætzia se leva d'un bond. L'altière jeune fille était frémissante de colère soudaine. Ses yeux flamboyaient. Son beau bras nu s'était tendu vers Marius en signe de menace.

— Monsieur ! s'écria-t-elle.

— Mademoiselle, dit Marius en ployant presque le genou, je suis certainement bien indigne de l'insigne honneur que vous voulez me faire, et j'aurais dû l'accueillir avec autant de joie que de reconnaissance ; mais... ma foi est engagée ailleurs.

— Monsieur !

— Agréez donc, avec l'expression de mon profond respect, l'assurance de...

— C'est bien : assez ! dit Lætzia en interrompant Marius.

Et après avoir jeté sur le jeune homme un regard de suprême dédain, elle sortit, suivie de son père et de sa mère.

Le vieil Anafesto levait les mains au ciel d'un air désespéré.

— Quoi ! vous refusez sa main ! s'écria-t-il en secouant le bras de Marius.

— Je la refuse.

— Mais vous ne l'avez donc pas vue, ma Lætzia ! ajoutait naïvement le vieillard.

— Il en coûte quelquefois de faire son devoir, monsieur, dit Marius.

— Vous avez des engagements ?

— Oui, mais, pour être sincère, j'ajoute : non-seulement j'ai donné ma parole, mais encore j'ai donné jusqu'au dernier battement de mon cœur.

Et comme le vieil Anafesto haussait les épaules :
 — Ah ! monsieur, s'écria le bouillant jeune

sort de ceux qui restent dans les ateliers, les salaires de ces derniers ont été considérablement réduits. A la suite de cette réduction, les ouvriers conservés paraissent vouloir se mettre en grève.

Voici quelques détails sur l'affaire de la Ricamarie, dont nous avons parlé hier :

« Dimanche, vers minuit, à la Ricamarie, une soixantaine de mineurs se sont révoltés contre la gendarmerie, qui avait été requise par un maître de café, et ont voulu délivrer un tapageur arrêté. L'un d'eux, se précipitant sur un gendarme, le mordit au bras avec une telle force, qu'il lui enleva un morceau de drap et de chair.

» Pour se défendre, et suivant les prescriptions des règlements militaires, les gendarmes durent faire usage de leurs armes. Trois coups de revolver furent tirés.

» Un ouvrier mineur fut atteint et succomba quelques instants après. Plusieurs arrestations furent faites.

» La justice a commencé une instruction. Un grand émoi règne parmi la population de la Ricamarie. »

M. Fauré maintient son interpellation sur les incidents qui se sont produits dernièrement au lycée Louis-le-Grand.

Le député du Gers annonce qu'il reviendra à Paris quelques jours avant la reprise de la session pour s'entendre avec le président de la Chambre, pour que son interpellation soit placée en tête de l'ordre du jour.

Les anarchistes arrêtés ces jours derniers à Reims et à Saint-Quentin doivent arriver aujourd'hui à Paris.

Le président du conseil a dû partir hier soir pour Arcechon.

M. Jules Ferry ne restera que trois jours absents.

Le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et aux généraux commandant les corps d'armée la circulaire suivante, au sujet de la souscription pour l'érection d'une statue au général Chanzy :

« Mon cher général,

» Un comité, composé de sénateurs, de députés, d'officiers généraux de terre et de mer, s'est constitué, avec l'assentiment du gouvernement, en vue d'ouvrir une souscription publique pour l'érection d'une statue au général Chanzy sur une des places d'une des villes qui furent le théâtre des opérations de l'armée de la Loire qu'il a commandée en chef.

» Le président de ce comité, M. le vice-amiral Jauréguiberry, vient de me demander l'autorisation de recueillir dans l'armée, à cet effet, des souscriptions individuelles.

» Les règlements en vigueur interdisent dans l'armée toute souscription ayant un caractère collectif; mais il a toujours été

d'usage de permettre aux militaires de tout grade de prendre part, individuellement et au même titre que les personnes étrangères à l'armée, aux souscriptions organisées, comme dans l'espèce, dans un but patriotique.

» En conséquence, lorsque la souscription dont il s'agit sera portée à la connaissance du public, toute facilité devra être donnée aux membres de l'armée pour effectuer individuellement, entre les mains des personnes chargées par le comité de l'œuvre de les recueillir, le versement des sommes que, de leur plein gré, ils voudront offrir.

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien de donner à qui de droit des instructions dans ce sens.

» Le ministre de la guerre,
» THIBAUDIN. »

M. le général Lewal, appelé récemment au commandement du 17^e corps, a fait hier, à une heure, son entrée solennelle à Toulouse.

Les honneurs réglementaires lui ont été rendus par les troupes, qu'il a passées en revue sur les boulevards, en présence d'un grand concours de population.

ENSEIGNEMENT LAÏQUE.

Voici une belle histoire d'instituteur laïque à Saint-Etienne, racontée par le *Nouvelliste* :

« Eugène Labrosse fréquentait l'école communale laïque du quartier dit du *Soleil*, dirigée par M. l'instituteur Chabert, boulevard Jules-Janin.

» Le 7 février, jour des Cendres, le petit Eugène, sous prétexte qu'il n'y avait pas d'école ce jour-là, ne se rendit pas à la classe du matin; la mère le conduisit à celle du soir.

» L'instituteur adjoint, M. Charbonnier, à la classe duquel appartenait l'enfant, ne lui fit aucune remontrance pour son absence du matin; mais, après le départ de sa mère, il dit à l'écolier Labrosse :

« — Va au tableau faire une addition, et si elle n'est pas juste, je me charge de te brosser.

» L'enfant se troubla et l'opération ne fut pas juste; l'adjoint Charbonnier tint parole: il brossa Eugène en le frappant derrière la tête avec une violence inouïe.

» Le coup fut terrible.

» L'enfant trébucha, comme une bête qu'on assomme, quitta la classe et rentra chez ses parents tout étourdi, — comme ivre, nous a dit la mère. — Il se plaignait de violentes douleurs à la tête, résultant du coup violent que lui avait donné le maître.

» La fièvre — une fièvre violente — assaillit bientôt le petit infortuné. Il endura pendant vingt jours d'atroces souffrances, avec des alternatives de délire pendant lesquelles le pauvre enfant accusait l'instituteur adjoint de l'avoir tué.

» — C'est bien lui, petite mère, qui est cause que je vais mourir; il m'a battu trop fort.

— O ! merci, monsieur, dit le duc en le suivant. Si vous lui avez fait entendre de dures paroles tout à l'heure, que le médecin du moins ne l'abandonne pas.

Marius trouva la jeune Vénitienne sous le coup d'une crise nerveuse à laquelle sa violence pouvait donner une certaine gravité. La crise dura plusieurs heures sans que les moyens les plus énergiques pussent apporter un soulagement quelconque à la malade. Enfin, comme les premières lueurs de l'aube commençaient à creuser leur sillage de lumière dans les flots bleus de la Méditerranée, Lætzia parut se calmer. Après ces cris inarticulés, après ces éclats et ces secousses terribles qui ébranlaient tout le système nerveux, la malade s'affaissa tout à coup; au lieu de cris, elle poussa des gémissements et un torrent de larmes s'échappa de ses yeux, comme dans les crises de la nature, après le mugissement du vent, les éclats de la foudre, les sifflements de la tempête, une pluie bienfaisante vient rafraîchir l'air embrasé.

Les larmes elles-mêmes s'arrêtèrent bientôt, et Lætzia Anasto, brisée de fatigue, mais hors de tout danger, tomba dans un profond sommeil.

— Mes soins vous sont désormais inutiles, dit Marius en s'adressant aux parents de la jeune Vénitienne. Quand elle s'éveillera, la malade se plaindra, sans doute, d'une grande fatigue, mais je ne crois pas qu'il y ait de nouveaux accidents à

» Malgré les soins de MM. les docteurs B... et S..., la catastrophe ne put être conjurée, et Eugène Labrosse succombait à une méningite occasionnée, dit-on, par le coup qu'il avait reçu à l'école.

» Après la mort de leur fils, les époux Labrosse adressèrent une plainte à qui de droit; ils en attendent encore le résultat. »

Le baptême de « Mademoiselle ».

A force de s'entendre donner — M. Wilson du « Monsieur Gendre » — et M. Jules Grévy de « Sa Seigneurie » — ces deux joyeux compères, qui gouvernent plus ou moins bourgeoisement la France, se croient en train de faire souche dynastique: le fauteuil doré de leur République érigé en trône!

En effet, pour qui eût assisté, samedi, à l'Elysée, au baptême de la fille du député Wilson, c'était à se croire aux plus beaux jours de l'Empire. Qu'aurait dit les républicains, s'ils avaient vu ressusciter là les vieilles formules du despotisme en honneur sous les tyrans, et Sa Bourgeoisie Grévy I^{er} se draper dans la majesté royale, avec une ampleur et une hauteur purement sardana-palesques?

Que diront les anarchistes, qui s'imaginent avoir tout brûlé sous la Commune et qui croient naïvement porter un dernier coup au prestige des époques royales, en traînant dans la boue ou en faisant sauter ce qui a survécu de l'autel et du trône?

Aussi messieurs les ministres s'étaient-ils bien gardés d'assister à la bruyante cérémonie du baptême de « Mademoiselle », n'osant couvrir et comme consacrer de leur parlementaire présence le retour aux usages démodés de la Monarchie.

La veille, à 4 heures, il y avait eu répétition générale de ce qui devait être la grande première du lendemain: M. Jules Grévy s'était comme façonné au parrainage en étendant fictivement la main sur les fonts et en jurant, en robe de chambre, qu'il renonçait sérieusement à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.

Le lendemain — samedi — le président devait édifier l'assistance par le ton ferme, l'air de conviction et la calme sérénité avec lesquels il prononcerait, à la face des autels et de la France, le *Credo* et les formules liturgiques.

Un déjeuner de vingt-huit couverts, du reste, avait contribué à donner du cœur et des forces au parrain. A ce repas de famille assistaient: M^{me} Jules Grévy, M. et M^{me} Daniel Wilson, M^{me} Marguerite Pelouze, la marraine, le général Paul Grévy, sénateur; M. Albert Grévy, longtemps « Monsieur Frère », et son fils, M. Léon Grévy; le général Pittié et M^{me} Pittié; M. et M^{me} Dreyfus, M^{me} et M^{lle} de Freycinet, M. J. Koehlin-Schwartz, maire du 8^e arrondissement; M. Neveu (Fourneret), le colonel Bruyère, le lieutenant-colonel Lichtenstein, le chef de bataillon Cance, commandant militaire de l'Elysée; le chef d'escadron Fayet, le chef de bureau Dessiré, le régisseur de Gourlay, M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, avec M^{me} et M^{lle} Mollard.

A deux heures précises, le Président et la marraine, suivis de tous ces invités, entraient dans la chapelle où les attendait M. l'abbé Lerebour, curé de la Madeleine, avec un vicair, un bedeau et deux jeunes enfants de chœur, portant sous le bras les registres où devait être transcrite l'acte de baptême.

Sur une table revêtue d'une nappe brodée, étaient étalés tous les objets qui devaient servir au baptême.

Dès jeudi, M. l'administrateur du mobilier de la couronne avait extrait du Trésor les merveilleux joyaux que l'orfèvre Odier avait conçus et exécutés, sur l'ordre de Napoléon I^{er}, pour le baptême.

Nous n'avons plus les diamants de la couronne, mais il nous restera les joyaux ayant servi au baptême de M^{me} Wilson.

Au surplus, quel mal y a-t-il à ce que M. Wilson qui emploie bien la griffe du Président de la République pour... affranchir sa petite correspondance, se serve de ces joyaux? C'est en rendre l'usage au peuple, c'est le démocratiser.

Le baptistère en question aura donc servi au roi de Rome, puis au duc de Bordeaux, aux enfants du roi Louis-Philippe et au Prince impérial... et à la petite-fille de M. Grévy.

Ce baptistère se compose des pièces dont l'énumération suit:

1^o La grande vasque à pied de soixante-dix centimètres de diamètre, en or ciselé, avec médaillons représentant les principales scènes du baptême de Jésus par saint Jean et des aigles impériales couronnées;

2^o Le plateau ciselé, en vermeil, pour les huiles et le coton;

3^o La boîte ciselée, également en vermeil, pour les sels;

4^o Un reliquaire de trente centimètres de haut, en or, mais aux armes et initiales, contenant les coquilles qui servent à verser l'eau lustrale et les godets employés pour les onctions;

5^o L'aiguière en or, toute agrémentée de reliefs où courent les N et les aigles aux ailes déployées.

6^o Le linge marqué aux chiffres impériaux;

7^o Les dentelles, dont les arabesques et les délicats dessins s'entrelacent également d'N et d'aigles couronnés.

Ainsi, la dauphine de la République est entrée dans la vie chrétienne sous les mêmes auspices et avec les mêmes accessoires que les héritiers des couronnes impériales et royales.

C'est M^{me} Martin, la plantureuse Vosgienne, qui portait l'enfant, à laquelle ont été donnés les prénoms de Marguerite-Coralie-Julie-Henriette-Marie.

M^{me} Pelouze étant protestante, c'est M^{me} Grévy qui a répondu pour elle.

Quant au parrain, qui a parlé lui-même à haute et intelligible voix, c'est d'un ton convaincu et sincère qu'il a récité le *Credo*, qu'il a déclaré renoncer à Satan, à ses pompes, à ses œuvres, accentué son *Oui*, ou son *J'y crois* chaque fois que le prêtre invoquait les grandes vérités religieuses.

En résumé, bonne journée. Le Président

homme, vous me comprendriez si vous connaissiez la Rose d'Antibes.

En prononçant ces derniers mots, Marius avait fièrement relevé la tête, et sur ses traits mâles que faisait resplendir en ce moment l'enthousiasme, l'on pouvait lire la profonde tendresse que lui inspirait la fille du docteur Cochard.

Anafesto regarda un instant le jeune homme. Peut-être quelque vision lointaine passa devant ses yeux et lui rappela ses jeunes années, Venise, le Lido, les promenades en gondoles, les douces chansons sous les nuits étoilées... Il dit au jeune homme en lui tendant la main :

— Vous avez raison, et moi je ne suis qu'un vieux fou d'avoir subi les caprices de cette écervelée. Allez, vous êtes un digne jeune homme, et vous me faites regretter plus vivement encore l'abandon de nos projets.

Marius salua une dernière fois le vieil Anafesto, et se disposait à sortir, quand la porte par laquelle Lætzia avait disparu, s'ouvrit violemment, et le duc Ettore, pâle, défait, apparut sur le seuil.

— Ah ! monsieur, s'écria-t-il en courant à Marius, venez vite, ma pauvre enfant...

— Qu'y a-t-il donc ? demanda le vieillard. Lætzia...

— Elle est malade, bien malade.

Marius, sans en entendre davantage, s'était dirigé vivement vers la porte restée ouverte.

redouter. Aussitôt que ses forces lui permettront de supporter le voyage, emmenez d'ici la malade; l'air natal aura bientôt raison de cette agitation fébrile, qui n'a d'autre cause, croyez-le bien, que la situation terrible à laquelle vous venez seulement d'échapper.

Personne ne retint Marius, que le vieil Anafesto seul reconduisit jusqu'à la grille de la villa Médici.

Il était près de neuf heures du matin lorsque le jeune docteur arriva à la place Masséna, en quête d'une voiture qui le ramenât à Antibes.

Comment, lui, qui aurait dû avoir si grande hâte de rentrer à Antibes, s'attarda-t-il ainsi deux et peut-être trois heures, sur la promenade des Anglais? — Pourquoi? Parce qu'il avait vingt-cinq ans et qu'il était amoureux. A vingt-cinq ans, même un médecin est toujours un peu poète, et ce matin-là, la brise était si fraîche, les senteurs qu'elle charriait sur ses ailes étaient si éovirantes, que Marius ne put résister au désir de s'asseoir sur la grève en aspirant à pleins poumons les parfums qui venaient de la haute mer. Et quand il fut bien grisé par ce vin généreux que la nature verse d'une main prodigue sur les côtes bénies de la Méditerranée, Marius songea à sa bien-aimée, la Rose d'Antibes.

Lancé sur cette voie, un amoureux ne s'arrête pas facilement, et le docteur Marius serait peut-être encore à demi-couché sur le galet de la plage

de Nice, si un vigoureux coup familièrement frappé sur son épaule ne fût venu l'éveiller de ses songes dorés. Marius se leva vivement d'assez méchante humeur, mais il se calma bien vite en reconnaissant dans celui qui venait ainsi de l'arracher à ses rêveries l'un de ses meilleurs camarades d'études.

— Que fais-tu donc là ? lui dit son ami.

— Tu le vois, répondit machinalement Marius, je me repose.

— Tu te reposes, à cette heure ! Tu ne t'es donc pas couché ?

— Non. J'ai passé la nuit presque entière au chevet du lit d'un client.

— Ah ! dit le jeune homme avec un singulier sourire. Et ce client, est-ce une indiscretion que de te demander où il demeure ?

— C'est ici, à deux pas.

— Sur la promenade des Anglais ?

— Sans doute. Qu'y a-t-il là d'étonnant ?

— Ne serait-ce pas, par hasard, à la villa Médici ?

— Oui, peut-être, dit Marius assez froidement.

— Allons ! dit le jeune homme en agitant joyeusement un journal, à quel bon feindre ? Nous avons tout.

— Tout !... Quel ?

— Ton mariage, parbleu !

— Mon mariage !

— Ne fais donc pas l'étonné.

— Je te jure que je ne sais pas...

de la République a assurément honoré ce que ses ministres ont brûlé....

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 mars.

On est toujours ferme sur les valeurs, mais on remarque une certaine lourdeur sur le 5 0/0. Des ventes ont été opérées sur le 5 0/0 et ont naturellement profité aux 3 0/0 qu'on achète, par contre.

Ce sont les arbitrages habituels qui résultent des bruits de conversion dont nous avons parlé précédemment.

L'ensemble du marché est ferme et la plupart des valeurs maintiennent leurs cours d'hier; citons tout d'abord la Banque de France soutenue à 5,500, puis le Foncier très-solide à 4,380 et 4,385. — Les nouvelles obligations de cet établissement ont toujours un marché très-suivi, les obligations libérées cotent 349, les non libérées se négocient aux environs de 346 francs.

Nous devons aussi attirer l'attention de nos lecteurs sur les Magasins Généraux de France et d'Algérie qui sont particulièrement recherchés en ce moment à cause de la proximité de l'assemblée qui doit voter la fusion avec les Magasins Généraux de Paris.

Les Chemins Français sont assez bien tenus; nous notons les cours suivants: Lyon, 1,545; Nord, 1,875; Midi, 1,140.

Le Suez est un peu plus faible à 2,525; la dernière recette est de 110,000 francs.

La Banque des Pays Autrichiens cote 535, et à ce sujet les renseignements que nous avons obtenus nous permettent de contredire absolument les bruits d'appel de fonds qui ont été répandus sur cette valeur.

La Banque de Paris se tient à 1,065, le Lyonnais à 575, la Banque Franco-Egyptienne à 600.

L'Autrichien est assez ferme à 735, le Lombard à 310.

Clôture. On fléchit un peu au coup de cloche; derniers cours: 5 0/0, 115,05; 3 0/0, 81,15.

Banque de France, 5,450; Nord, 1,865; Suez, 2,512.

Chronique militaire.

LES MANŒUVRES D'AUTOMNE.

Le ministre de la guerre a définitivement arrêté, comme suit, le programme des manœuvres d'automne pour 1883:

Six corps d'armée, les 5^e (Orléans), 6^e (Châlons), 7^e (Besançon), 8^e (Bourges), 9^e (Tours), et 43^e (Clermont-Ferrand) exécuteront des manœuvres de corps, d'une durée totale de vingt jours, y compris le temps nécessaire à la concentration et à la dislocation des troupes.

Le 7^e et 8^e corps opéreront l'un contre l'autre, sous les ordres de leurs commandants respectifs, les généraux Wolf et Schénégans.

Six autres corps d'armée exécuteront des manœuvres de division. Ce sont les 4^e corps (Le Mans), 10^e (Rennes), 41^e (Nantes), 42^e (Limoges), 47^e (Toulouse), et 48^e (Bordeaux).

Enfin, les six corps restants exécuteront des manœuvres de brigade, savoir: 1^{er} corps (Lille), 2^e (Amiens), 3^e (Rouen), 44^e (Lyon), 45^e (Marseille) et 46^e (Montpellier).

La durée des manœuvres de brigade et de division est fixée uniformément à quinze jours, aller et retour compris.

Les officiers de réserve convoqués cette année marcheront avec les unités, compa-

gnies, escadrons ou batteries dont ils font partie.

Le général Frébault, sénateur, vient de présenter au ministre de la guerre un fusil-mitrailleuse, dont il dit merveille, — et il passe pour un des hommes les plus compétents de France et d'Europe.

A ce fusil est adaptée une tabatière à cartouches, qui permet au soldat de tirer jusqu'à trente coups par minute, et d'être à lui seul une véritable mitrailleuse. Le mécanisme est à la fois aussi simple que solide. La seule objection que l'on puisse faire à ce fusil, supérieur à tous les fusils connus, c'est l'échauffement du canon.

L'inventeur en est... Qui? Un militaire? Non. Un abbé! Cet abbé est vicaire d'une paroisse populaire de Paris. Le général Frébault en parle comme de l'homme le plus fort en balistique qu'il connaisse. Nous ne sommes pas autorisés à dire son nom, mais nous croyons que l'honorable sénateur qui se fait le patron de son inventeur a demandé pour lui la croix de la Légion-d'Honneur. (Gaulois.)

Chronique Locale et de l'Ouest

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le projet de loi régularisant l'ouverture d'un crédit de 20,000 fr. pour les funérailles de M. Gambetta, voté par 392 voix contre 63.

Ont voté pour: MM. Benoist, Bury. Ont voté contre: MM. le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

N'a pas voté: M. le comte de Civrac. M. Maillé (Alexis), absent par congé.

— Sur le projet de loi pour ouvrir un crédit de 40,000 fr. pour les funérailles du général Chanzy, voté par 453 voix contre 2.

Ont voté pour: MM. Benoist, Bury, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

N'a pas voté: M. le comte de Civrac.

— Sur le projet de loi, modifié par le Sénat, portant augmentation des fonds de subvention et d'avances, mis à la disposition de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, voté par 441 voix contre 25.

Ont voté pour: MM. Benoist, Bury.

A voté contre: M. le comte de Terves.

N'ont pas voté: MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland.

— Sur le projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1883, de crédits extraordinaires montant à 220,000 fr. pour l'organisation de la juridiction française en Tunisie, adopté par 350 voix contre 82.

Ont voté pour: MM. Benoist, Bury.

Ont voté contre: MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

LOTÉRIE SAINT-JOSEPH.

Le tirage de la Loterie des orphelines de Saint-Joseph aura lieu le jeudi 29 mars, à

4 heures après midi, au siège de l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

Les personnes qui voudraient leur envoyer des lots sont priées de les adresser sans retard.

L'exposition des lots aura lieu pendant huit jours, à partir de demain jeudi 22 mars.

CONCOURS MUSICAL AUX SABLES-D'OLONNE.

La ville des Sables-d'Olonne (Vendée) prépare pour les 5 et 6 août 1883, un grand Concours d'Orphéons, de Musiques d'Harmonie et de Fanfares auquel sont conviées toutes les Sociétés de France.

Les demandes de renseignements, par les Sociétés musicales, devront être adressées à M. GERMAIN, secrétaire de la Commission musicale.

Une remarque curieuse à propos de la fête de Pâques, qui tombe dimanche prochain, 25 mars.

Aucun homme vivant n'a vu Pâques le 25 mars. Cette fête n'a eu lieu à cette date que dans les années 1668, 1674, 1731 et 1742.

La fête de Pâques au 25 mars est donc la première de notre siècle. Elle se rencontrera une seconde fois à cette date en 1894.

Cette année, la fête de Pâques tombe le jour où l'Eglise célèbre la fête de l'Annonciation (25 mars). Cette dernière fête sera renvoyée au lundi 2 avril.

VARENNES. — Samedi dernier, le village de Chavigny, commune de Varennes-sous-Montsoreau, a failli devenir la proie des flammes.

La femme Langer venait de sortir pour aller chercher des choux à 600 mètres de sa maison, lorsqu'à son retour elle aperçut une fumée épaisse sortir de la grange qui touchait l'habitation. Aussitôt elle courut avertir les voisins; elle n'eut que le temps de détacher sa vache; quelques instants après, la toiture toute de chaume s'effondrait et brûlait une charrette et divers ustensiles d'exploitation.

AGENT DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Un individu du nom de Schender parcourait depuis quelque temps les hameaux de la Basse et de la Haute-Cailletterie, située commune de Vernantes, avec le titre honorifique d'agent de la salubrité publique.

Grâce à ce titre, il faisait enlever aux fermiers le fumier qui se trouvait devant leur maison, et cela sous peine d'amende, afin, disait-il, d'éviter la peste qui régnait dans ces contrées.

Il était ainsi parvenu, dit l'Etoile, à extorquer quelques petites sommes à des gens toujours trop crédules, lorsqu'il fut dénoncé à la gendarmerie par une de ses victimes.

Il a été pris dans une auberge de la commune de la Breille.

MIREBEAU.

Samedi dernier, le sieur Legros, garde-barrière au 2^e passage à niveau de Mirebeau à Saint-Jean-de-Sauves a été tamponné par le train de 2 heures, venant de Poitiers et se dirigeant sur Loudun, au moment où il allait fermer la barrière.

Cet homme était, dit-on, atteint de surdité.

En le tamponnant, la machine l'a jeté sur un poteau de la barrière où il s'est fracturé le crâne. La mort a été instantanée.

Le sieur Legros était âgé de 68 ans et habitait seul la maisonnette du passage à niveau. (Journal de la Vienne.)

Faits divers.

Un appétit remarquable. — Un jeune homme habitant Joigny (Yonne), où il représente une importante maison de Sens, peut passer à juste titre pour un véritable Gargantua.

Il fit, il y a quelque temps, le pari de manger, à la sortie du bal, onze livres de pain. Il avait encore faim quand la onzième livre eut disparu dans son estomac. Samedi dernier, c'était un autre pari qu'il tenait dans une pension de jeunes gens de la rue Haute-des-Chevaliers. On le mit au défi d'avaler, sans boire, quinze jaunes d'œufs et trente-huit biscuits. Un bon dîner était l'enjeu: et il gagna.

Prochainement, ce dégustateur doit manger cinq harengs saurs coup sur coup, toujours sans absorber une goutte de liquide.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ce garçon, doué d'un appétit remarquable et des plus réguliers, peut rester deux jours sans prendre de nourriture. Il affirme qu'il n'en souffre nullement.

Le maire de Luzy (Nièvre) vient de confirmer, par une lettre, une nouvelle donnée par le Journal de Saône-et-Loire. La dame Marie Pinault, veuve Georges, est réellement âgée de 118 ans; elle est née à la Tanière (Saône-et-Loire), le 21 avril 1765; elle habite Luzy avec une de ses arrière-petites-filles. Il y a quelques semaines, elle a encore fait à pied le voyage de Cozy, bourg distant de Luzy de 7 kilomètres; elle allait voir son petit-gendre, vieillard d'un âge respectable. La veuve Georges n'a jamais bu de vin; elle se rappelle n'avoir eu, dans le cours de sa longue existence, qu'une grosse maladie... un rhume.

BOURSE DE PARIS

DU 20 MARS 1883.

Rente 3 0/0	81 20
Rente 3 0/0 amortissable	82 55
Rente 4 1/2	111 »
Rente 5 0/0	114 85
Obligations du Trésor (anciennes)	506 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	507 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant

— Allons, cher ami, quand on veut se marier sans bruit, on commence par dépister les reporters des petits journaux.

— Les reporters!

— Sans doute. N'as-tu donc pas lu les journaux de Nice, ce matin?

— Non. Que disent-ils donc qui puisse m'intéresser? répondit Marius, sentant qu'un malheur le menaçait.

— Lis donc, dit le jeune homme.

Et il mit sous les yeux de Marius l'article du journal inspiré par Paul Moreau et annonçant le mariage du docteur Marius avec la noble Vénitienne.

— Qui a écrit cela? demanda Marius tremblant de colère.

— Ce n'est donc pas vrai?

— C'est une infamie! mais quel peut en être l'auteur?

— Rappelle-toi la maxime: *Is fecit cui prodest*. Demande-toi qui pouvait avoir intérêt à répandre un pareil bruit.

— Personne que je sache.

— Alors, comment espères-tu trouver l'auteur que tu cherches?

— Je vais au bureau du journal, dit Marius en arrachant lambeau par lambeau la feuille qu'il avait tenue jusque-là froissée dans ses mains, et là, il faudra bien que l'on me livre le coupable.

— Veux-tu me permettre de te donner un bon conseil?

— Parle.

— Le temps que tu vas perdre à chercher à Nice une trace qui t'échappera peut-être, ne serait-il pas mieux employé par toi à courir à Antibes afin d'y précéder la nouvelle que le journal y apportera bientôt, et de la démentir, si tu as intérêt à le faire?

— Si j'y ai intérêt! s'écria Marius. Tu demandes si j'y ai intérêt! Merci. Tu as raison. Je retourne chez moi au plus vite.

Et, sans s'expliquer davantage, Marius monta dans une voiture qui passait et donna au cocher l'ordre de brûler le paré jusqu'à Antibes.

Mais le temps qu'il avait perdu sur la plage à rêver d'elle devait être fatal à Aurore Cochard, et Marius n'arriva pas à la maison du docteur assez à temps pour conjurer le danger qui menaçait sa bien-aimée.

Comme il franchissait la porte du vestibule de la maison du docteur Cochard, Marius aperçut le vieillard emportant dans ses bras la Rose d'Antibes évanouie. Le jeune homme poussa un cri, et, d'un bond fut au haut de l'escalier; mais le docteur Cochard se retourna, jeta sur Marius un regard qui lui traversa le cœur, comme eût pu le faire une lame d'épée, et lui dit d'une voix creuse qui semblait sortir du fond de ses entrailles:

— Allez-vous en, monsieur, je vous défends de me suivre.

Marius, stupide d'étonnement et de douleur, demeura pendant quelques instants immobile à la place même où l'avaient cloué les paroles du docteur.

Puis il descendit machinalement l'escalier, s'arrêtant à chaque marche et cherchant, sans y parvenir, à comprendre ce qui se passait autour de lui.

En ce moment, Joseph, le valet de chambre du docteur, descendait en courant.

— Sais-tu ce qui s'est passé? lui demanda Marius.

— Non, monsieur, lui répondit Joseph. Tout ce que je sais, c'est que mademoiselle était seule au salon, avec cet étranger, le neveu de monsieur, à ce qu'en dit, quand l'accident est arrivé.

Marius n'avait pas besoin d'en savoir davantage, et avant même que Joseph eût achevé sa phrase, le docteur était au salon face à face avec Paul Moreau.

— Vous étiez ici, lui dit-il, quand M^{lle} Cochard s'est évanouie?

— Oui... oui, c'est vrai; j'étais là, répondit Paul en balbutiant.

— Et sans doute vous connaissez la cause de cet accident?

— Non, répondit Paul humblement. En vérité, je ne saurais dire que je la connais.

— Vous causiez avec M^{lle} Cochard?

— Oui, monsieur.

— Pouvez-vous me dire quel était le sujet de votre conversation?

(A suivre.) EDOUARD DIDIER.

VILLE DE SAUMUR

Salle du Théâtre.

GRAND BAL

TRAVESTI

Organisé par les membres de la Cavalcade

SAMEDI 31 MARS 1883.

PRIX D'ENTRÉE par Cavalier travesti: 5 fr.

Point de vue: Prix des places ordinaires du Théâtre.

L'orchestre sera dirigé par M. MEYER.

Le Buffet sera tenu par M. PALLU.

Ouverture du BAL: 10 heures.

NOTA. — On peut dès aujourd'hui se procurer des cartes d'entrée chez M. COURANT, rue de la Comédie.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A LA VILLE DE SAUMUR

25, Rue Saint-Jean

JEUDI 22 MARS

Exposition des Nouveautés, Robes et Confections

ENTRÉE LIBRE

Distribution de Fleurs naturelles et d'Écrans.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

VENTE
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
En cinq lots,
DE DIVERS
IMMEUBLES

Consistant en :
MAISON D'HABITATION ET VIGNES
Situés communes de Tigné et de Cernusson.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi vingt et un avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant à Saumur, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

Commune de Tigné.

1^{er} Lot.

Une maison, située à la Touche, élevée sur terre-plein, construite en pierres et couverte en tuiles, éclairée sur la cour par une porte brisée et une croisée. Elle est composée d'une chambre basse à feu avec grenier au-dessus, dans lequel on monte par un escalier en pierre, cour devant ladite maison au fond de laquelle, vers midi, se trouvent élevés deux petits toits, un pressoir et une petite chambre à la suite du pressoir, au-dessus de laquelle se trouve un petit grenier; les toits, le pressoir et la petite chambre construits en pierre et couverts en tuile;

Le tout tenant, au midi Courant, au levant Monnier, au couchant le chemin, d'une contenance d'environ deux ares.

2^e Lot.

Un morceau de terre planté en vigne, au lieu dit les Quarts, d'une contenance d'environ neuf ares trente centiares, joignant au nord veuve Denécheau, au midi Gaschet, au couchant Chauvrièr et au levant Carré.

3^e Lot.

Un morceau de terre planté en vigne au lieu dit les Grandes-Vignes, joignant au levant Davy, au couchant Chevalier, au nord Poitou et au midi une charrière, d'une contenance d'environ quatre ares cinquante centiares.

Commune de Cernusson.

4^e Lot.

Un morceau de terre planté en vigne, au lieu dit le Grand-Clos, joignant au nord Gaudineau, au midi et au couchant veuve Lorin et au levant Simon, d'une contenance d'environ quatre ares.

5^e Lot.

Un morceau de terre planté en vigne, au lieu dit le Grand-Clos, d'une contenance d'environ dix-huit ares, joignant au nord Brault, au midi veuve Lorin, au couchant Davy et au levant divers.

MISES A PRIX.

Les immeubles dont la désignation précède seront mis en vente sur les mises à prix ci-après :

1 ^{er} L'immeuble compris au premier lot, sur la mise à prix de trois cents francs, ci.....	300
2 ^e L'immeuble compris au second lot, sur celle de cent francs, ci.....	100
3 ^e L'immeuble compris au troisième lot, sur celle de cinquante francs, ci.....	50
4 ^e L'immeuble compris au quatrième lot, sur celle de cinquante francs, ci.....	50
5 ^e L'immeuble compris au cinquième lot, sur celle de deux cents francs, ci.....	200
Total des mises à prix : sept cents francs, ci.....	700

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M^{lle} Marie Dutour, lingère, demeurant à Martigné-Briand,

Ayant pour avoué constitué M^e V. Le Ray, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 42;

Sur M. Louis Lorin, et dame Célestine Brouard, son épouse, demeurant ensemble ci-devant à la Touche, commune de Tigné, et actuellement à Angers, Butte-des-Moulins, suivant procès-verbal de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 33, numéro 7.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux parties saisies par exploit du même huissier, en date du trois janvier suivant, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le dix-sept du même mois, volume 33, numéro 8.

NOTA. — Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit au greffe du Tribunal civil de Saumur, où le cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-trois, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(194) Signé : L. PALUSTRE.

À CÉDER
DE SUITE,
Place du Ralliement, à Angers,
UN BEAU
CAFÉ-RESTAURANT

Beau matériel à prix avantageux.
S'adresser à M. ROBIN, syndic de faillites, rue Ménage, 23, Angers.

Tribunal de commerce de Saumur.

AVERTISSEMENT aux créanciers de la faillite du sieur Godin, Edmond.

En exécution des art. 493 et 494 du Code de commerce, M. M. les créanciers de la faillite du s^r Godin, Edmond, pharmacien aux Rosiers, sont invités à se rendre au Tribunal le vendredi 30 mars 1883, à 10 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le Juge-Commissaire.

Tout créancier vérifié ou porté au bilan peut assister à la vérification des créances et fournir des contredits aux vérifications faites et à faire.

Au cas où les créanciers convoqués par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite, ou au greffe du Tribunal, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un fondé de pouvoir, muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal,
L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

AVERTISSEMENT aux créanciers de la faillite du S^r Audouin, François.

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

Par ordre de M. le Juge-Commissaire,

M. M. les créanciers de la faillite du sieur Audouin, François, escompteur à Nueil, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 28 mars 1883, à 9 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les défallants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition

demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir, muni d'une procuration enregistrée.

Le greffier du Tribunal,
L. BONNEAU.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à Saumur, Grand'Rue, n° 41,
Occupée par M. Leroy et autres.
Il dépend de cette maison plusieurs belles caves.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE
UN TERRAIN

PROPRE A LA CONSTRUCTION
Situé à Saumur, rue Fardeau.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UN JARDIN

Avec Pavillon et Cave,
Situé à Saumur, rue de la Gueule-du-Loup.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER
PRÉSENTMENT
CHAMBRE ET CABINET

Rue Haute-Saint-Pierre.
S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

MESSAGERIES
DE
SAUMUR AUX ROSIERS

BABOU
Hôtel de l'Espérance, rue du Pavillon, Saumur ;
Aux Rosiers, chemin de la Croix.

Etude de M^e HÉDLIN, notaire à Angers, place des Halles, n° 9.

A VENDRE
A L'AMIABLE
LA FERME
DES TROIS-ORMEAUX

Située à la porte de Saumur, commune de Villebriant.
CONTENANCE : 12 hectares 47 ares 50 centiares.

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le jeudi 22 mars 1883, à 1 heure après midi,
A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

DES MEUBLES
ET OBJETS MOBILIERS
Ci-après désignés.

Il sera vendu :

Casseroles, poêlottes, chaudrons, marmites, sveltes, mortier, le tout en cuivre et en parfait état, chaises et bancs de jardin;

Commodes, buffet à deux corps, lits en acajou, chaises, fauteuils Louis XVI et Empire, grandes glaces, tables de nuit, tables de toilette;

Très-beau lit en palissandre capitonné, sommiers, matelas, tables de salle à manger et table à rallonge, machines à coudre et à découper le bois;

1,000 demi-bouteilles environ et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(190) Ch. MILLION.

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER
RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.
Adresser les demandes au bureau du journal.

LE PULICIDE
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'UY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.
(179)

Saumur, imprimerie P. GODET.